

Règlement du défi du saumon

L'organisateur : Club nautique de Longues, chemin de la plage, 63270 Vic le Comte

La manifestation : Descente de la rivière Allier non chronométrée en paddle, hydrospeed, canoë ou kayak, ouverte au plus de 18 ans et mineurs accompagnés. La descente est proposée sur les parcours suivants :

parcours 1 : Coudes-Longues, soit environ 8 km,
parcours 2 : Longues-Cournon, soit environ 14 km,
ces parcours peuvent se conjuguer pour en former un de 22 km (environ)

La date : samedi 29 juin 2019

Lieu : point de rencontre plage de Longues,
départ Pont de Coudes à 10h00, puis plage de longues à 14h30,
arrivée plage de Longues, puis Cournon.

Inscriptions : par internet jusqu'au 20 juin 2019 (dans la limite des places disponibles)

Consignes de sécurité et équipements : placé sous sa propre responsabilité, chaque participant doit savoir nager au moins 25 mètres, et se référer aux consignes de sécurité suivantes au sujet du matériel :

Pour les paddles :

- casque : obligatoire
- gilet de flottaison : obligatoire (et homologué)
- chaussures fermées : obligatoires
- leash : interdit
- paddle : gonflable vivement conseillé, avec aileron souple 4'7 maximum (le risque de casse des paddles rigides est important, compte tenu du niveau d'eau dans les rapides)

Pour les hydrospeeds :

- protections (type genouillères) : obligatoires
- casque : conseillé
- gilet de flottaison : conseillé
- combinaison : obligatoire

Pour les kayaks :

- casque : conseillé
- gilet de flottaison : obligatoire
- chaussures fermées : obligatoires

Pour les canoés :

- casque : conseillé
- gilet de flottaison : obligatoire
- chaussures fermées : obligatoires



Pour tous :

- bouteille, sac ou poche à eau
- sifflet
- protection solaire
- combinaison (à adapter en fonction de la température de l'eau)

Cessation de droit :

Par l'acceptation du règlement, et sauf expression contraire, chaque participant donne son accord au Club Nautique de Longues d'utiliser son image sur toute publication et support de son choix, y compris numérique.

Coût de l'inscription :

Participation forfaitaire par personne : 5 euros
(cette participation participe à la couverture des frais de communication et d'organisation)

En option :

- navette (longues/Coudes et Cournon/Longues) : 5 euros
- assurance Maif Assistance pour les non-licenciés (FFS, FFCK, FFESSM) : 5 euros
- location canoë biplace (par canoë) :
 - pour le parcours 1 : 15 euros
 - pour le parcours 2 : 25 euros
 - pour le parcours total : 40 euros

Annulation du défi du saumon :

En cas d'annulation du défi du saumon par l'organisation, en raison des conditions météorologiques, du niveau d'eau critique, d'un débit à la station de Longues supérieur à 70 m³/s, d'arrêt préfectoral ou municipal, les participants pourront prétendre à être remboursés des seules réservations de navette ou canoë.

En cas d'annulation par le participant, ce dernier sera remboursé :

- de l'intégralité des frais de réservation de la navette ou du canoë si l'annulation intervient avant le 19 juin minuit,
- de la moitié des frais de réservation de la navette ou du canoë si l'annulation intervient après le 19 juin minuit.

